

# Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur de l'édition en Grèce

2018/2240(BUD) - 29/11/2018 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 556 voix pour, 76 contre et 4 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation à la suite d'une demande de la Grèce - EGF/2018/003 EL/Attica publishing.

Le Parlement a approuvé la proposition de décision visant à mobiliser le FEM en vue d'octroyer une contribution financière d'un montant de **2.308.500 EUR** en crédits d'engagement et de paiement dans le cadre du budget de l'Union pour 2018, pour venir en aide à la Grèce confrontée à des licenciements dans le secteur de l'édition.

Il est rappelé que le 22 mai 2018, la Grèce a présenté une demande d'intervention du FEM à la suite de **550 licenciements intervenus dans la région de l'Attique**.

**Motifs des licenciements:** selon la Grèce, les licenciements sont liés à la crise financière et économique mondiale, et plus particulièrement à ses effets sur l'économie grecque, notamment la baisse du PIB réel par habitant, la hausse du chômage, la baisse des salaires et des revenus des ménages et la rapide évolution numérique qui, associée à la réduction des dépenses publicitaires effectuées par d'importants annonceurs, transforme le secteur de l'édition, lequel est confronté à une baisse des recettes publicitaires et commerciales.

Les licenciements survenus dans trois entreprises actives dans le secteur grec de l'édition devraient avoir un effet négatif important sur l'économie locale. Les députés ont souligné avec inquiétude que la région de l'Attique enregistrait une part importante du chômage et du chômage de longue durée en Grèce, pays où le chômage reste encore élevé.

**Mesures envisagées:** les députés relèvent que la Grèce envisage **cinq types d'actions** en faveur des salariés licenciés faisant l'objet de la présente demande: i) orientation professionnelle et aide à la recherche d'emploi, ii) formation, reconversion et formation professionnelle en fonction des besoins du marché du travail, iii) contribution à la création d'entreprise, iv) allocation de recherche d'emploi et allocation de formation et v) incitations à l'embauche.

Les allocations et incitations financières, à savoir les incitations à l'embauche, les allocations de recherche d'emploi et les allocations de formation sont proches du maximum de 35 % fixé par le règlement FEM. Aucune mesure n'est prévue pour les jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation (NEET).

L'ensemble coordonné de services personnalisés a été élaboré en **consultation avec des représentants de l'union des journalistes** de la presse quotidienne d'Athènes, de l'association des travailleurs de la presse quotidienne d'Athènes et du ministère du travail. En outre, les autorités grecques ont confirmé que les actions admissibles ne bénéficiaient d'aucune aide provenant d'autres fonds ou instruments financiers de l'Union et que tout double financement sera évité.

**Bénéficiaires:** la demande concerne 550 travailleurs licenciés, parmi lesquels un grand nombre sont des **femmes** (41,82 %). 14,73 % des travailleurs licenciés sont **âgés de plus de 55 ans** et 1,6 % sont âgés de

moins de 30 ans. Eu égard à ce constat, le Parlement a souligné l'importance de mesures actives sur le marché du travail cofinancées par le FEM afin d'améliorer les chances de réinsertion de ces catégories vulnérables sur le marché du travail.

La Commission a été appelée à: i) inviter les autorités nationales à fournir davantage de détails, dans leurs futures propositions, sur les secteurs qui ont des perspectives de croissance et sont donc susceptibles d'embaucher, ii) recueillir des données sur l'incidence des financements versés au titre du Fonds, notamment sur la qualité des emplois et sur le taux de réinsertion atteint grâce au Fonds.